



Notre engagement

Le Havre Familial s'engage à offrir un site et des activités exemptes de harcèlement et veut s'assurer que tous les employés et les bénévoles soient traités avec respect et dignité. Le Havre Familial s'engage également à prévenir le harcèlement, l'intimidation et la violence dans le cadre de ses opérations, ses activités et ses événements.

Aucune forme de harcèlement ne sera tolérée envers ou de la part des employés, des administrateurs et des bénévoles du Havre Familial

Qu'est-ce que le harcèlement?

Une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et qui entraîne, pour celui-ci, un milieu de travail néfaste.

Cette définition inclut le harcèlement psychologique, sexuel et discriminatoire. Ce dernier est fondé sur l'un ou l'autre des motifs suivants: l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Le harcèlement comprend également tout acte, parole ou geste, écrit ou affichage (y compris électronique) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychologique d'un employé ou bénévole au moyen d'intimidation, de la force, de la menace.

Procédure et traitements des plaintes en cas de harcèlement

Un employé ou bénévole qui croit être victime de harcèlement ou en est le témoin se doit d'agir afin de rétablir la situation.

- Le Havre Familial encourage les employés et bénévoles à essayer, lorsque possible, de résoudre les incidents de façon informelle en avisant la personne concernée que son comportement est indésirable et que celle-ci doit y mettre fin.
- Si cette première intervention n'est pas souhaitée ou si le harcèlement se poursuit, la personne salariée devrait signaler la situation à la direction du Havre Familial afin que soient identifiés les comportements problématiques et les moyens requis.
- Une plainte peut être formulée verbalement ou par écrit. Veuillez faire parvenir par écrit les détails des incidents ou des comportements reprochés à la direction du Havre Familial à au courriel suivant: pmorand@havrefamilial.com.
- Les allégations et les plaintes relatives à des incidents de harcèlement seront traitées avec sérieux, rapidité, sensibilité et confidentialité. Toute personne qui commet un manquement en matière de harcèlement, fera l'objet de mesures disciplinaires appropriées.